



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
VILLE D'ERAGNY SUR OISE**

SG/LD/20260308

Domaine : 5.3.4

Date de convocation : 17 mars 2026

Date de l'affichage : 17 mars 2026

Date d'affichage de la délibération : 23 mars 2026

Objet : 08 – Désignation des représentants du conseil municipal au syndicat mixte pour la gestion de la fourrière animale du Val d'Oise (SMGFAVO)

L'an deux mille vingt-six, le vingt-et-un mars à dix heures trente minutes,
Le conseil municipal d'Eragny sur Oise, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des Calandres, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Thibault HUMBERT, Maire,

Etaient présents : Messieurs, Mesdames, Thibault HUMBERT, Maire, Audrey JESPAS, Jean-Pierre HARDY, Joëlle MARTINEZ, Akim BOUKDOUR, Edwina ETORE, Alexandre KARADJINOV, Jennifer THEUREAUX, Olivier FOURCHES, Tatiana PUSKAS, Adjoint au maire, Marie-Claude LASSE, Chantal BAGGIO, Françoise ROMANETTI, Jocelyne LIMOZIN, Manuela DUBOIS, Philippe HENDRICKX, Patrick BENSMAIL, Jean-Luc LURON, Jean-Luc ROUSSELLE, Alain GAUDISSIABOIS, Eva LEMPICKI, Agnès LUXIN, Jean-Yves KOUIDRI, Freddie PATER, Frédéric DIVIALLE, Emilie DA SILVA, Aude PINARD, Jean-Guillaume CARONE, Elène JAILLON, Elodie MARTIN, Jaffa AZIS, Jack-Tomy NKENZI, Conseillers Municipaux représentant la majorité des Membres en exercice.

Absents excusés et représentés :

- Monsieur Mathis CONTASSOT a donné pouvoir à Monsieur Thibault HUMBERT

Madame Elène JAILLON a été désignée comme secrétaire de séance.

Nombre de conseillers

- En exercice : 33

- Présents : 32

- Votants : 33

LE CONSEIL MUNICIPAL

Sur présentation de Monsieur Thibault HUMBERT, maire,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU l'arrêté préfectoral créant le Syndicat Mixte de Gestion de la Fourrière Animale du Val d'Oise (SMGFAVO),

CONSIDERANT la commune d'Eragny-sur-Oise est adhérente au Syndicat Mixte de Gestion de la Fourrière Animale du Val d'Oise,

CONSIDERANT la nécessité de renouveler les représentants de la commune au syndicat mixte de gestion de la fourrière animale du Val d'Oise,

CONSIDERANT que, conformément aux dispositions applicables, le conseil municipal peut, à l'unanimité, décider de procéder à une désignation au scrutin public,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

DECIDE, à l'unanimité de procéder à la désignation des représentants par vote à main levée,

DESIGNE ses représentants au Syndicat Mixte de Gestion de la Fourrière Animale du Val d'Oise comme suit :

- Titulaire : Madame Joëlle MARTINEZ
- Suppléant : Madame Emilie DA SILVA

DIT que le Maire de la Commune d'Eragny-sur-Oise est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera transmise au contrôle de légalité.

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa notification, sa publication et sa transmission au Représentant de l'Etat.

ADOpte A L'UNANIMITE,

POUR EXTRAIT CONFORME

Thibault HUMBERT

Maire d'Eragny-sur-Oise
Vice-Président de la Communauté
d'Agglomération de Cergy-Pontoise
Conseiller régional d'Ile-de-France